

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012

Province de Québec  
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, mardi le 10 avril 2012, à 19 h.

Sont présents les conseillères et conseillers, Nicole Drapeau, Carmen Caron, Pierre Payer et Guy Alexandrovitch formant quorum sous la présidence du maire Christian Bélisle.

Sont absents avec motifs la conseillère Marie Ségleski et le conseiller Jean Zielinski.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, David Doughty, est aussi présent.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2012.04.68

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**
  - 1. Adoption de l'ordre du jour
  - 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2012 et de l'assemblée publique de consultation du 27 mars 2012
- B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)**
  - 1. Ajustements budgétaires
  - 2. Liste des comptes à payer
- C. Gestion administrative**
  - 1. Assurance collective – renouvellement 2012-2013
  - 2. Demande d'appui pour un point de service de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) dans la Vallée de la Rouge
  - 3. Dossier avocat matricule 1436 64 9010 – mandat à Me Mercier pour rédiger l'entente
  - 3A *Dossier matricule 1134-22-4065 (ajout)*
  - 4. Abrogation de dossiers en infraction chez nos conseillers juridiques : Résolutions 201004.91 à 201004.97, 201004.99 à 201004.124, 201004.128 à 201004.131
  - 5. Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 30 juin 2013  
Démission du directeur général/secrétaire-trésorier
  - 6. Offre d'emploi directeur général/secrétaire-trésorier
  - 7. Offre d'emplois étudiants
  - 8. Caisse Desjardins de la Rouge – Résolution désignant les représentants et déterminant leurs pouvoirs
- D. Contrat et appel d'offres**
- E. Avis de motion**
- F. Adoption des règlements**
  - 1. Adoption du second projet de règlement numéro 2012-072 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 219 relatif au zonage
  - 2. Adoption du projet de règlement numéro 2012-073 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 558 659 \$ pour divers travaux de voirie et achat de véhicules

### **Période de questions**

- G. Sécurité publique**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012

- H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)**
1. Jean-Pierre Lefebvre - Offre de service pour compagnonnage en eau potable (formation pour Marc-André Leduc) (poste budgétaire 02 41300 454)
  2. Remplacement d'extincteurs afin de respecter les normes
- I Hygiène du milieu**
1. Nomination de deux personnes pour représenter la municipalité au RIDR
- J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**
1. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 mars 2012
  2. N.B. Droit de parole aux citoyens sur la dérogation mineure suivante :  
Dérogation mineure : 226 chemin de la Baie-Claire, lot 36, rang K, canton de Marchand
  3. Droit de parole aux citoyens sur la dérogation mineure suivante :  
Dérogation mineure : 86, chemin de l'Aéroport, Partie du lot 30, rang B, canton de Marchand
  4. Nomination des membres du CCU : Jean Zielinski, Pierre Payer, Jean Courchesne, Gilles Lemay et Albert Brousseau
  5. Mandat à Me Nicole Janelle, notaire, pour la préparation d'un acte notarié relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à M. Benoît Charette (lot 32A-1, Rang A, Canton de Marchand) selon la description technique et plan préparé par Isabelle Labelle, a. g.
  6. Engagement d'un arpenteur géomètre et d'un notaire pour le transfert d'une parcelle de terrain appartenant à Mme Pierog à la municipalité
- K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)**
1. Engagement d'un commis à la bibliothèque
  2. Appui à l'organisme Sainte-Agathe-des-Arts
  3. Point d'information : La Municipalité aura un char allégorique dans la parade de la St-Jean
- L. Divers**
1. Centre l'Impact, éducation aux adultes – demande d'aide financière
  2. *Point d'information : plan Nord (ajout)*

### Période de questions

#### M. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

**C 3A** *Dossier avocat matricule 1134-22-4065*

**L 2** *Point d'information : plan Nord*

ADOPTÉE

2012.04.69

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2012 ET DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 27 MARS 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mars 2012 et l'assemblée publique de consultation du 27 mars 2012;

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,  
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mars 2012 et l'assemblée publique de consultation du 27 mars 2012, tels que présentés.

ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012

### GESTION FINANCIÈRE

#### AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Il n'y a aucun ajustement budgétaire.

2012.04.70

#### LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2012

La liste des comptes est déposée et la conseillère Carmen Caron expose les points majeurs.

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 10 avril 2012 se détaille comme suit :

#### Disponibilité de crédit numéro #76 :

Salaires période du 26 février 2012 au 31 mars 2012 :	
(chèques # 504942 à 505011 et chèque 5115)	32 998,70 \$
Remise D.A.S. (chèques # 5181 et 5182)	17 417,50 \$
Liste des comptes payés :	
(chèques # 5155 à 5180, 5183 à 5191, prélèvement Master Card)	91 138,97 \$
Liste des comptes à payer :	17 768,01 \$
<b>TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT #76</b>	<b>159 323,18 \$</b>

Chèque annulé : 0

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 76.

ADOPTÉE

### GESTION ADMINISTRATIVE

2012.04.71

#### ASSURANCE COLLECTIVE – RENOUELEMENT 2012-2013

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la municipalité de La Macaza;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2013, sont justifiées;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la municipalité de La Macaza et qu'ils jugent opportun de les accepter;

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,  
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de la municipalité de La Macaza pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2013 au montant de 27 602,86 \$.

ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012

### 2012.04.72 DEMANDE D'APPUI POUR UN POINT DE SERVICE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) DANS LA VALLÉE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT que dans la Vallée de la Rouge, il n'y a actuellement aucun point de service de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour les différentes transactions relatives à l'immatriculation des véhicules et aux permis de conduire;

CONSIDÉRANT que les distances sont importantes pour accéder à de tels points de service, à l'extérieur de la Vallée de la Rouge;

CONSIDÉRANT qu'un point de service de la Société de l'assurance automobile du Québec dans la Vallée de la Rouge, particulièrement dans la ville centre, est essentiel à la vitalité des communautés de la Vallée de la Rouge et des environs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour l'ouverture d'un nouveau point de service à Rivière-Rouge.

De transmettre une copie de la présente résolution au député de Labelle, M. Sylvain Pagé.

ADOPTÉE

### 2012.04.73 DOSSIER AVOCAT MATRICULE 1436-64-9010 – MANDAT À ME MERCIER POUR RÉDIGER L'ENTENTE

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,  
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

De mandater Me Joël Mercier pour rédiger l'entente à intervenir avec le propriétaire du 1448 chemin du Lac-Caché, matricule 1436 64 9010.

ADOPTÉE

### 2012.04.74 DOSSIER AVOCAT MATRICULE 1134-22-4065 – MANDAT À ME MERCIER POUR RÉDIGER UNE ENTENTE

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu

De mandater Me Joël Mercier pour préparer une entente de règlement conformément à la contre-proposition des propriétaires du 56 chemin du Lac-Clair, matricule 1134-22-4065 et transmise à la Municipalité par Me Mercier le 9 février 2012.

L'unanimité n'étant pas faite, le maire demande le vote et déclare son intention d'exercer son droit de voter.

Ont voté pour : la conseillère et les conseillers : Carmen Caron, Pierre Payer et Guy Alexandrovitch.

Ont voté contre : le maire Christian Bélisle et la conseillère Nicole Drapeau.

Résultat : 3 pour 2 contre.

ADOPTÉE SUR DIVISION

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012

**N.B.** Le directeur général demande à M. le Maire le droit de prendre la parole, et avise l'assistance qu'une municipalité est créée et dirigée par les lois de la province de Québec; que les pouvoirs, les limites de ces pouvoirs, les modalités d'appliquer ces pouvoirs et les obligations des municipalités sont établis principalement par le Code municipal et les lois connexes. Il y a une hiérarchie des pouvoirs et une municipalité ne peut pas modifier, contourner ou ignorer une loi ou un règlement provincial. Le directeur général informe l'assistance que, en caucus, il a déjà avisé les conseillers que l'entente en question ne respecte pas certains lois et règlements de la province et par ce fait est invalide et/ou illégale.

**2012.04.75** **ABROGATION DE DOSSIERS EN INFRACTION CHEZ NOS CONSEILLERS JURIDIQUES :  
RÉSOLUTIONS 201004.91 À 201004.97, 201004.99 À 201004.124, 201004.128 À 201004.131**

CONSIDÉRANT les dossiers en infraction chez nos conseillers juridiques

CONSIDÉRANT le désir du conseil de ne pas donner suite à ces dossiers en infraction;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'abroger les dossiers en infraction qui sont chez nos conseillers juridiques lesquels font référence aux résolutions 201004.91 à 201004.97, 201004.99 à 201004.124, 201004.128 à 201004.131

De transmettre la présente résolution à notre conseillère juridique Me Carole St-Jean.

ADOPTÉE

**2012.04.76** **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2013 AU 30  
JUIN 2013**

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,  
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

Que le conseiller Jean Zielinski soit nommé maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 30 juin 2013.

ADOPTÉE

**POINT D'INFORMATION : DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-  
TRÉSORIER**

Monsieur David Doughty, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité informe qu'il quittera ses fonctions au sein de la municipalité le 30 juin 2012.

**2012.04.77** **OFFRE D'EMPLOI DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT la démission du directeur général/secrétaire-trésorier laquelle prendra effet le 30 juin prochain;

CONSIDÉRANT que ce poste sera à combler;

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,  
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012

D'autoriser la publication d'une offre de service pour le poste de directeur général/secrétaire-trésorier dans le Journal l'Information du Nord ainsi que sur le site Internet de Québec municipal.

ADOPTÉE

2012.04.78

### OFFRE D'EMPLOIS ÉTUDIANTS

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,  
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'autoriser la parution dans le Journal l'Information du Nord l'offre d'emplois pour deux (2) étudiants pour le service de la voirie.

D'autoriser la parution dans le Journal le Courant l'offre d'emploi pour un étudiant pour le service de l'urbanisme.

ADOPTÉE

2012.04.79

### CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE – RÉSOLUTION DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS ET DÉTERMINANT LEURS POUVOIRS

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron  
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

Que le maire ou en son absence le maire suppléant, le directeur général/secrétaire-trésorier ou en son absence son adjointe, soient les représentants de la Municipalité de La Macaza à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins de la Rouge. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.

Les pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux, soit : le maire ou en son absence le maire suppléant, le directeur général/secrétaire-trésorier ou en son absence son adjointe.

Les pouvoirs mentionnés précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

La présente résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

Que les personnes autorisées à occuper les postes énoncés ci-après sont les suivantes :

<i>Titre</i>	<i>Nom</i>
<i>Maire</i>	<i>Christian Bélisle</i>
<i>Directeur général/secrétaire-trésorier</i>	<i>David Doughty</i>
<i>Adjointe au directeur général/secrétaire-trésorier</i>	<i>Louise Rudacovitch</i>
<b><i>Maire suppléant par rotation</i></b>	
<i>Du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 29 février 2012</i>	<i>Marie Ségleski</i>

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012

*Du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 30 juin 2012*  
*Du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 octobre 2012*  
*Du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 28 février 2013*  
*Du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 30 juin 2013*  
*Du 1<sup>er</sup> juillet 2013 jusqu'aux prochaines élections*

*Nicole Drapeau*  
*Pierre Payer*  
*Carmen Caron*  
*Jean Zielinski*  
*Guy Alexandrovitch*

ADOPTÉE

### **CONTRAT ET APPEL D'OFFRES**

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

### **AVIS DE MOTION**

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

2012.04.80

#### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-072 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 219 RELATIF AU ZONAGE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,  
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 2012-072 ayant pour objet de modifier le règlement 219 relatif au zonage conformément aux dispositions de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

L'unanimité n'étant pas faite, le maire demande le vote.

Ont voté pour : la conseillère Carmen Caron et les conseillers Guy Alexandrovitch, Pierre Payer et Jean Zielinski

A voté contre : la conseillère Nicole Drapeau. Mme Drapeau est en désaccord contre la permanence des abris temporaires et d'en justifier l'acceptation, soit par les distances minimales, par le point de vue de visibilité ou par la superficie maximale des bâtiments accessoires qui augmenteront les insatisfactions des citoyens plutôt que de les diminuer.

Résultat : 4 pour, 1 contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

N.B.

Le directeur général explique que ce règlement, étant un règlement de zonage, est sujet à l'approbation référendaire et décrit les étapes à suivre aux citoyens présents.

2012.04.81

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-073 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 558 659\$ POUR L'EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE, L'IDENTIFICATION DES CHEMINS, BARRAGE DU LAC CHAUD, TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INCLUANT LA RAMPE D'ACCÈS POUR HANDICAPÉS ET LE PLANCHER DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE, ET AUSSI LA RÉPARATION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL, L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BOÎTE ET ÉQUIPEMENT À NEIGE, L'ACHAT DE 2 ÉPANDEUSES ET D'UNE REMORQUE FERMÉE.**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu dans les délais prescrits une copie du projet de règlement numéro 2012-073 et confirme l'avoir reçu dans les délais prescrits pour que dispense de la lecture soit faite;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012

D'adopter le règlement numéro 2012-073, décrétant un emprunt de 558 659 \$ pour l'exécution de divers travaux de voirie, l'identification des chemins, barrage du lac Chaud, travaux de rénovation au centre communautaire incluant la rampe d'accès pour handicapés et le plancher de la salle communautaire, et aussi la réparation de la toiture du garage municipal, l'achat d'un camion 10 roues avec boîte et équipement à neige, l'achat de 2 épanduses et d'une remorque fermée.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-073

**Décrétant un emprunt de 558 659\$ pour l'exécution de divers travaux de voirie, l'identification des chemins, barrage du lac Chaud, travaux de rénovation au centre communautaire incluant la rampe d'accès pour handicapés et le plancher de la salle communautaire, et aussi la réparation de la toiture du garage municipal, l'achat d'un camion 10 roues avec boîte et équipement à neige, l'achat de 2 épanduses et d'une remorque fermée.**

ATTENDU que la Municipalité de La Macaza désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2012 ;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

Que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 558 659 \$ réparti de la façon suivante :

Description	10 ans	15 ans	Total
Bâtiments	10 000 \$	42 000 \$	52 000 \$
Sécurité incendie	---	16 000 \$	16 000 \$
Barrage du lac Chaud	---	25 000 \$	25 000 \$
Identification des chemins	25 000 \$	---	25 000 \$
Travaux de voirie	---	136 659 \$	136 659 \$
Camion 10 roues avec boîte et équipement à neige		200 000 \$	200 000 \$
Épanduses (2)	58 000 \$	---	58 000 \$
Remorque fermée	6 000 \$	---	6 000 \$
Internet Haute vitesse	40 000 \$		40 000 \$
Total	139 000\$	419 659 \$	558 659 \$

ARTICLE 2 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 139 000 \$ sur une période de 10 ans et un montant de 419 659 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 3 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012

l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention visant ces dépenses. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

LE MAIRE

*Signature : Christian Bélisle*

Christian Bélisle

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

*Signature : David Doughty*

David Doughty

**N.B.**

Le directeur général explique que ce règlement est sujet à l'approbation référendaire, mais que dans ce cas la tenue d'un registre est obligatoire. Il annonce la date, les heures et le lieu, et ajoute que les avis publics seront affichés le mercredi 11 avril 2012 ainsi que sur le site WEB de la municipalité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les citoyens présents à la période question.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour.

### **TRANSPORT ROUTIER (Travaux publics, voirie...)**

2012.04.82

### **JEAN-PIERRE LEFEBVRE – OFFRE DE SERVICE POUR COMPAGNONNAGE EN EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par M. Jean-Pierre Lefebvre pour compagnonnage en eau potable relativement à la formation pour Marc-André Leduc;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de M. Jean-Pierre Lefebvre pour compagnonnage en eau potable pour la formation de Marc-André Leduc, selon les tarifs établis dans l'offre de service présentée le 22 mars dernier.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012

Le directeur général/secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 413 00 454 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

2012.04.83

### **REMPLACEMENT D'EXTINCTEURS AFIN DE RESPECTER LES NORMES**

CONSIDÉRANT que certains extincteurs ne respectent plus les normes NFPA-10

CONSIDÉRANT qu'Extincteurs des Laurentides 2008 nous a soumis des prix pour le changement de 13 extincteurs (4 extincteurs ABC 10 lbs et 9 extincteurs ABC 20 lbs);

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,  
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 13 extincteurs selon sa soumission en date du 9 février 2012, au coût de 1 424,35 \$ + les taxes.

ADOPTÉE

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

2012.04.84

### **NOMINATION DE DEUX PERSONNES POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ AU RIDR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,  
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

De reporter ce sujet à une prochaine séance.

ADOPTÉE

### **URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2012.04.85

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME EN DATE DU 16 MARS 2012.**

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'accepter pour dépôt le procès-verbal du CCU en date du 16 mars 2012 lequel a été préparé par la directrice adjointe du service de l'urbanisme Mme Karine Alarie.

ADOPTÉE

2012.04.86

### **DROIT DE PAROLE AUX CITOYENS SUR LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE : DÉROGATION MINEURE : 226 CHEMIN DE LA BAIE-CLAIRE, LOT 36, RANG K, CANTON DE MARCHAND**

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

De reporter la décision à une prochaine séance.

ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012

### **DROIT DE PAROLE AUX CITOYENS SUR LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :** **DÉROGATION MINEURE : 86, CHEMIN DE L'AÉROPORT, PARTIE DU LOT 30, RANG B,** **CANTON DE MARCHAND**

Une demande de dérogation mineure a été publiée dans le journal l'Information du Nord, le 21 mars 2012, afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 86, chemin de l'Aéroport, partie du lot 30, rang B, Canton de Marchand.

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

2012.04.87

### **DÉROGATION MINEURE : 86, CHEMIN DE L'AÉROPORT, PARTIE DU LOT 30, RANG B,** **CANTON DE MARCHAND**

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 86, chemin de l'Aéroport, partie du lot 30, Rang B, canton de Marchand.

CONSIDÉRANT que la nature de la demande est :

- L'agrandissement de 14' x 35' de la résidence actuelle. Les coins Sud-Est et Est de l'agrandissement seraient respectivement à 6 et 6,85 mètres de la limite latérale gauche du terrain, alors que la norme est de 8 mètres.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation demandée par le propriétaire pour la propriété située au 86, chemin de l'Aéroport, partie du lot 30, Rang B, canton de Marchand.

ADOPTÉE

2012.04.88

### **NOMINATION DES MEMBRES DU CCU : JEAN ZIELINSKI, PIERRE PAYER, JEAN** **COURCHESNE, GILLES LEMAY ET ALBERT BROUSSEAU**

CONSIDÉRANT le règlement 2006-005 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce règlement stipule que le mandat des membres est de deux ans et que le comité doit être composé de membres résidants et de deux conseillers;

CONSIDÉRANT que suite à un avis public des résidants ont manifesté leurs désirs de siéger comme membres du CCU;

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,  
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

De nommer les membres résidants du CCU suivants pour un mandat de deux ans: Jean Courchesne, Gilles Lemay et Albert Brousseau, pour siéger au comité consultatif d'urbanisme.

De nommer les conseillers Jean Zielinski et Pierre Payer membres du CCU pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012

2012.04.89 **MANDAT À Me NICOLE JANELLE, NOTAIRE, POUR LA PRÉPARATION D'UN ACTE NOTARIÉ RELATIF À L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT À M. BENOIT CHARETTE (lot 32A-1, RANG A, CANTON DE MARCHAND) SELON LA DESCRIPTION TECHNIQUE ET PLAN PRÉPARÉ PAR ISABELLE LABELLE, a.g.**

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,  
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

De mandater Me Nicole Janelle, notaire, pour la préparation d'un acte notarié relatif à l'acquisition par la municipalité d'une parcelle de terrain appartenant à M. Benoit Charette, laquelle parcelle devant servir à la construction d'un tracé de chemin selon la description technique et plan préparé par Isabelle Labelle, a.g., portant sur une partie du lot 32A, Rang A Canton de Marchand ( lot créé : 32A-1).

Enfin, que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'acte notarié.

ADOPTÉE

2012.04.90 **ENGAGEMENT D'UN ARPEUTEUR GÉOMÈTRE ET D'UN NOTAIRE POUR LE TRANSFERT À LA MUNICIPALITÉ D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE SUR LE CHEMIN DE LA BAIE-CLAIRE ET APPARTENANT À MME PIEROG (PARTIE DU LOT 9, RANG SUD RIVIÈRE MACAZA, CANTON DE MARCHAND)**

CONSIDÉRANT que Mme Helen Pierog désire se départir d'une parcelle de terrain dont elle est propriétaire et que cette parcelle de terrain est située sur le chemin de la Baie-Claire, (partie du lot 9, Rang Sud Rivière Macaza, canton de Marchand);

CONSIDÉRANT qu'elle veut céder à la municipalité cette parcelle de terrain qui ne lui est d'aucune utilité;

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,  
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de Mme Pierog concernant le transfert de la parcelle de terrain à être cédé à la municipalité, et que la municipalité absorbe les frais de l'arpenteur, du notaire etc.

De mandater un arpenteur géomètre pour faire la description technique.

De mandater Me Nicole Janelle, notaire, pour la préparation d'un acte notarié permettant le transfert de la parcelle de terrain à être cédé à la municipalité et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer ledit acte notarié.

ADOPTÉE

**LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs )**

2012.04.91 **ENGAGEMENT DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'engager la commis de bibliothèque, Mme Angélique Durand Sauriol. Que le début de la période de travail soit rétroactif au 2 avril 2012, à raison de 17 heures par semaine et que son taux horaire soit celui établi entre les parties.

ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012

2012.04.92

### **APPUI À L'ORGANISME SAINTE-AGATHE-DES-ARTS**

CONSIDÉRANT que le Théâtre Le Patriote est reconnu comme une salle mythique de la scène culturelle québécoise et qu'il fait partie intégrante de l'histoire de la chanson québécoise;

CONSIDÉRANT que le Théâtre Le Patriote est un fleuron du patrimoine culturel de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le Théâtre Le Patriote constitue un outil de développement économique, culturel et touristique majeur pour notre territoire;

CONSIDÉRANT que Sainte-Agathe-des-Arts, diffuseur des arts de la scène, est le gestionnaire du Théâtre Le Patriote;

CONSIDÉRANT que Sainte-Agathe-des-Arts désire être reconnu officiellement par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine comme diffuseur pluridisciplinaire dans le cadre du programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène*;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance permettra à Sainte-Agathe-des-Arts de réaliser sa vision artistique, de se positionner comme un acteur important du développement culturel de la région, de participer activement au dynamisme de la vie culturelle régionale et d'offrir à notre communauté des événements professionnels, accessibles, originaux et complémentaires dans le domaine des arts de la scène;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance permettra à Sainte-Agathe-des-Arts de faire vivre cette institution culturelle qu'est le Théâtre Le Patriote et de la positionner avantageusement dans le cercle des diffuseurs en arts de la scène au Québec;

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,  
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Macaza appuie l'organisme Sainte-Agathe-des-Arts dans ses démarches vers une reconnaissance officielle de diffuseur pluridisciplinaire par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

ADOPTÉE

### **POINT D'INFORMATION : LA MUNICIPALITÉ AURA UN CHAR ALLÉGORIQUE DANS LA PARADE DE LA ST-JEAN**

Monsieur le conseiller Jean Zielinski étant absent, le directeur général, M. Doughty, fait la promotion de cet événement et souligne le travail du Comité des Loisirs.

### **DIVERS**

2012.04.93

### **CENTRE L'IMPACT, ÉDUCATION AUX ADULTES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Afin de récompenser les étudiants(es) qui ont complété leur profil de formation à l'Éducation des adultes du Centre L'Impact;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,  
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'accorder une aide financière de 100 \$ au Centre L'Impact pour la remise de bourses lors de leur soirée «reconnaissance», aux étudiants(es) qui ont choisi de poursuivre leurs études en formation professionnelle ou au CEGEP.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les citoyens présents à la période question.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

2012.04.94

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé le conseiller Guy Alexandrovitch  
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 40.

ADOPTÉE

**À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire n'a pas exercé son droit de vote.**

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

Christian Bélisle

---

David Doughty